

Réf: Dossier N° : 57929

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « BOURGEON INTERNATIONAL » en abrégé «BOURGEON INTER »

Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE STAR 9 B VILLA 189, BP
610 CIDEX5 ABIDJAN

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03 Déc. 2018, et enregistrés au CEPICI le 07 Déc. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « BOURGEON INTERNATIONAL » en abrégé
«BOURGEON INTER ».

Objet: Prestation Diverses (Technologies, Agriculture, Evènement, Conseil, Divers), Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 15 000 F CFA divisé en Trois (03) Parts Sociales de Cinq Mille (5.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 03 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE STAR 9 B VILLA 189, BP
610 CIDEX5 ABIDJAN

GERANT: Monsieur ASSOHOUE EMMANUEL KOLIA.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-31761 du 07/12/2018 au Tribunal du
Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°28405 du 07/12/2018

Pour Avis

Le CEPICI

